

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/95/SPCG affectant au Ministère des Affaires intérieures de la Côte Française des Somalis, un terrain sis à Ambouli, entre la piste de Doraleh et celle de l'ancien dépôt d'ordures.

n° 66/95/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juillet 1966

Numéro JO
n° 9 du 01/09/1966

Date du numéro
1 septembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté au Ministère des Affaires intérieures de la Côte Française des Somalis, pour les besoins du Cercle de Djibouti, un terrain d'une superficie de 30.000 mètres carrés (3 ha) environ, sis à Ambouli, entre la piste de Doraleh et celle de l'ancien dépôt d'ordures, ledit terrain tel au surplus qu'il est figuré au plan annexé au présent arrêté. Ce terrain est destiné à l'installation d'une nouvelle fourrière.